



URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Gatien DARDENNE représenté par Maître Lionel-Albert BAUM** domicilié sis **Sor Dakar bango à BP 361 Saint Louis Sénégal**

Le terrain concerné est situé à route de Wiesme 19 à 5560 Houyet cadastré HOUYET 1 DIV/Houyet/ section B n° 537B, n° 537A.

Le projet consiste en régularisation d'extensions effectuées à un chalet existant (intiltulé de l'annexe 15) et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 02/04/2024 au 16/04/2024

Le dossier est consultableà l'adresse suivante : rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET :

- les jours ouvrables : les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;
- le samedi 06 avril 2024, <u>SUR RENDEZ-VOUS</u> pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082/67.69.67 082/67.69.77 ou par e-mail : urbanisme@houyet.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@houyet.be
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : (Réf. CU2/27/2024)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 16 avril 2024 à 16h00.

A HOUYET, le 15/03/2024

Par le Collège :

Le Directeur général

Par délégation de signature, L'Échevin de l'Urbanisme

Étienne MAROT